



1ère obligation de l'employeur : Garantir la santé et la sécurité des salariés... PAS CHEZ EURENCO !!!

La sécurité au sein de nos usines de Bergerac et de Sorgues, nous la mangeons à toutes les sauces : journées sécurité, échanges sécurité, formation par des cabinets extérieurs. La direction a même inventé une maxime « Et vous, qu'avez-vous fait pour votre sécurité et celles des autres aujourd'hui ? », mais dans les faits, est-ce vraiment une priorité absolue pour nos dirigeants ou un simple moyen de communication ?

Sans revenir 50 ans en arrière, qu'a fait la dernière direction générale depuis son arrivée ?

Pour avoir une petite idée, il faut s'appuyer sur le transfert du siège social à Villa Park qui a eu lieu en juillet dernier. Dans ce nouveau bâtiment, la direction n'a même pas prévu l'effectif de SST nécessaire pour la sécurité des personnels (1 seul salarié de formé pour l'instant), ni de mise en place de guide files et serre files en cas d'évacuation d'urgence. **Et pour finir, aucune date d'exercice d'évacuation prévue à ce jour.**

Pour continuer dans la même logique, notre cher PDG a eu la grande idée de dénoncer le contrat d'entretien des espaces verts sur le site historique de Sorgues en pleine période de fauchage, désherbage et d'élagage. Le site étant en friche, nous n'étions plus en sécurité pour affronter un incendie de broussaille. Ce qui devait arriver, arriva. Le 30 juillet, un feu de végétation, qui avait commencé loin de notre site, s'est retrouvé à notre porte. Et même plus, car il a pénétré dans notre usine en se propageant rapidement puisqu'il avait de quoi se nourrir jusqu'au-dessus de nos igloos de stockage d'explosif.

Résultat de ce mauvais choix, 48h de combat pour le POI et les pompiers extérieurs appuyés par un hélicoptère bombardier d'eau et un avion DASH larguant du retardant. 2 jours après, le site devait passer en POI restreint. Quel aurait été le résultat si le feu avait pris à ce moment-là ?? Face à cette absurdité, Le Préfet a ordonné que le POI reste complet sur toute la période estivale.

Malheureusement, la série noire ne faisait que commencer. Plusieurs incidents graves ont eu lieu pendant l'arrêt d'été sur Sorgues : brûlure à l'acide, prise en feu lors du découpage à la scie sabre d'une conduite en fer, prise en feu pendant le polissage du sol avant pose de résine car il restait des fines de PYRO, intervention sur une conduite de toluène non vidangée, prise en feu pendant une intervention de débroussaillage, transferts d'explosifs pendant des opérations de maintenance ordonnés et pilotés par le génial responsable de la Supply Chain, ancien responsable de production et ancienne victime autoproclamé d'har-cèlement morale.

Le plus grave est celui qui s'est déroulé pendant l'arrêt de maintenance à Bergerac sur la partie MANUCO. Plusieurs explosions suivies d'un incendie qui ont eu de graves répercussions sur les travailleurs présents dans cet atelier puisque nous dénombrons 8 blessés dont 2 graves. Intervention des pompiers du site et extérieurs perturbés (le mot est faible) car pas d'eau sur le réseau.

Si nous reprenons l'historique de Bergerac depuis 2006, uniquement sur les accidents liés à la production de nitrocellulose, nous en dénombrons 4 de plus : en Juin 2006, Avril 2007, Août 2011 et Mai 2013 avec des victimes gravement blessées sur ces deux derniers accidents.

Sans vouloir jouer les donneurs de leçons, nos directions successives ne retiennent pas celles que l'histoire nous a imposées. Nos dirigeants manquent de rigueur et d'humilité face aux enjeux de la sécurité.

Depuis 2019, le taux d'accidentologie a explosé, les accidents de travail avec de longs arrêts également, les arrêts maladie longue durée aussi... Tout cela est très loin de la communication faites par nos dirigeants dans les médias locaux, nationaux, dans la presse spécialisée ou sur les réseaux sociaux professionnels.

Ils sont obnubilés par le rendement, la chasse aux pertes de temps (formation écourté, nettoyage...), la chasse aux gains de productivité (ESI en production le weekend à Bergerac) ce qui conduit forcément à des accidents. **Cet été, la chance était du côté de Sorgues mais pas à Bergerac.**

Pour la CGT, la vie des salariés, leur santé et celles des populations environnantes n'ont pas de prix.

Quand nos dirigeants crient haut et fort qu'ils investissent sur nos sites, le montant de l'investissement correspond-il vraiment au besoin, ou cela ressemble t'il plutôt à un pansement sur une jambe de bois ?

A quoi ont servi les 2M€ d'argent public reçu au travers des plans de relance ?

Quand la direction générale parle d'usine du futur à Sorgues ou se vante d'avoir obtenu le label « vitrine industrie du Futur », nous invitons les services des préfectures de Dordogne et de Vaucluse, des DDETS, des caisses assurances maladie et la CARSAT, mais aussi du Ministère des Armées à ne pas s'arrêter aux vitrines présentées par notre PDG mais d'aller voir comment ça se passe dans l'arrière-boutique.

La direction générale doit rapidement changer sa politique de prévention des risques qui n'a conduit qu'à la dégradation de la santé des salariés et à l'apparition de troubles psychosociaux chez certains d'entre eux comme l'a signifié la médecine du travail de Sorgues.

Comment peut-on accepter que la direction générale continue de jouer à la roulette russe avec la santé des salariés ?

Suite au nouveau projet de réorganisation hiérarchique d'Eurencos, le CSEC avait commandé une expertise auprès d'un cabinet spécialisé. Le rapport d'expertise remis en séance du CSEC du 30.08.2022 va totalement dans le sens du courrier d'alerte de la médecine du travail.

La direction générale a réfuté l'ensemble de cette expertise, tant sur le fond que sur la méthodologie. Pour elle, sa politique de prévention et sa politique RH sont les bonnes !!!!

Pourtant, c'est l'ensemble des fonctions support, maintenance opérationnelle incluse, qui est en stress chronique depuis de longs mois, ce qui est un danger réel pour ces salariés au plan de leur santé mentale mais aussi physique, compte tenu des activités particulièrement dangereuses qui sont réalisées dans nos entreprises, et qui exposent les salariés à un risque industriel majeur.

La CGT le dit, FO le dit (nos élus CGT et FO ont voté contre cette réorganisation, la CFDT s'est abstenue), la médecine du travail le dit, le cabinet AMETIST le dit et la direction reste sur ses certitudes nauséabondes !

Une chose est certaine, aujourd'hui, hormis les membres du COMEX et certains des CODIRS de site, plus personne n'a confiance en nos dirigeants.

Comment peut-on avoir un accident majeur sur le site de Bergerac début août et autant de déclarations d'incidents qui auraient pu se transformer en catastrophe durant le reste du mois sur le site de Sorgues ??

Pour la CGT, contrairement à ce que nos dirigeants essaient de nous faire croire, il n'y a pas de fatalité.

La politique de prévention primaire doit être à la hauteur du risque existant sur nos sites SEVESO.

Lorsqu'un feu provenant de l'extérieur se propage jusqu'au-dessus des stockages pouvant contenir 18T d'explosifs parce que nos responsables ont voulu faire des économies sur le débroussaillage de l'usine, ce n'est pas de la fatalité mais un manque de professionnalisme pouvant coûter la vie.

Et si lorsque qu'un incendie se déclare sur nos sites et que l'eau ne sort pas des lances car le réseau n'est pas entretenu, est-ce encore de la fatalité ?

Marre d'entendre les beaux discours de ceux qui nous dirigent, des directeurs de site en passant par le DRH et le PDG. « la sécurité est l'affaire de tous... », dixit notre PDG. Peut-être, mais c'est d'abord la sienne.

Pour nos Poudreries, la CGT exige l'interdiction générale de la sous-traitance sauf cas exceptionnel, après avis positif des instances représentatives du personnel, pour des besoins ponctuels nécessitant une expertise technologique non présente dans l'entreprise.

Dans tous les cas, au-delà de limiter l'impact d'un éventuel accident industriel sur les riverains, il faut imposer aux employeurs des contraintes, y compris économiques, pour que l'accident ne survienne pas.

La démarche de prévention doit garantir aux salariés (qui sont les sentinelles du risque industriel) la sécurité dans tous les cas, et s'il existe un risque résiduel, le salarié doit pouvoir exercer son droit de retrait.

LES MEMBRES DU POI doivent EXCLUSIVEMENT se consacrer à leur mission de prévention sans jamais être appelés pour compenser le manque d'effectif en production.

Sur le principe qu'aucune prévention sans sanction n'est efficace, il faut enfin que les responsables ou complices des catastrophes industrielles, patrons comme responsables politiques, soient recherchés et condamnés, sous peine de délivrer de véritables permis de tuer ou de polluer.

Sorgues, le 1^{er} septembre 2022